

SOCIÉTÉ

Une campagne de stérilisation des chats errants

Afin que les matous, ou leur progéniture, orphelins de foyer et de maîtres, et bien souvent abandonnés par ses derniers, ne se reproduisent pas comme des lapins, l'association protectrice des animaux (APA) en appelle à une nouvelle campagne de stérilisation de la gente errante et féli-dée.

En vertu d'un arrêté datant d'avril 2014, les municipalités, des villes comme des villages, sont enjointes de stériliser les populations de chats errants repérés sur leur territoire.

Une mesure de portée sanitaire, visant à éviter la multiplication de l'animal félin, maîtriser sa population en empêchant une trop forte colonisation et parer à d'autres désagréments comme des mictions malodorantes ou un retour à « l'état sauvage » sans pour autant nuire à sa vie.

Une mesure préventive vouée à faire passer la bête, que l'on voudrait câline, du statut « d'errant » à celui de « chat libre » de ses mouvements sans risque d'appeler à lui d'autres individus.

Lors de la dernière campagne, en 2017, 552 chats ont ainsi été « opérés » sur



SALUBRITÉ. Pour que les chats restent parmi les meilleurs amis de l'homme.

PHOTO JUSTINE EMARD

le département avant d'être rendus à la nature sur leur site de vie.

Une tâche qui, toutefois, s'avère compliquée pour les communes. C'est pour-quoi, sur la période du 1^{er} février au 30 avril, l'APA63 s'engage à les aider à capturer les spécimens en état de divagation et à les prendre en charge (tests du Sida du chat, stérilisation et tatouage) avant de les relâcher, sous réserve de l'engagement d'une personne à les nourrir et à leur apporter les soins indispensables à leur cohabitation avec l'homme dans les meilleures conditions. ■

➔ **Pratique.** Tous renseignements auprès de l'APA 63, au 04.73.91.35.36, tous les jours sauf le mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.